

# Intégration d'une démarche RSO dans le projet associatif des membres de l'URHAJ des Pays de la Loire

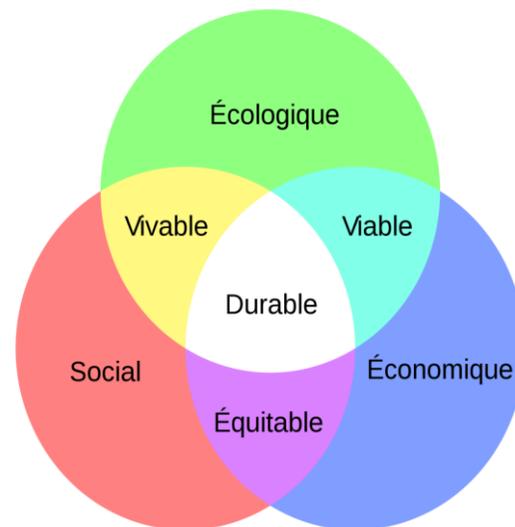


# La RSO, c'est quoi ?



# Une définition (parmi d'autres)

C'est la Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable



RSE : la réponse des organisations aux grands enjeux du développement durable

# Quelles obligations réglementaires en France ?

- **Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques** dite loi NRE,
  - Obligation pour les grandes entreprises cotées de publier un reporting extra-financier
- **Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale**
  - Obligation de reporting RSE pour toute entreprise de plus de 500 salariés et un CA>100M€ et contrôle par un tiers agréé
- **Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**
  - Obligation pour les acteurs de l'ESS de définir des bonnes pratiques sur la base d'un diagnostic, plan d'action et reporting de type RSE auprès des IRP et de leurs principales parties prenantes
- **Loi Pacte L. n° 2019-486, 22 mai 2019 articles 169, 176 - modification des articles 1833 et 1835 du code civil :**
  - La société est gérée dans son intérêt social et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité
  - Les sociétés qui le souhaitent pourront se reconnaître une « raison d'être », qu'elles pourront inscrire dans leurs statuts, l'une des conditions pour faire état de la qualité de société à mission (nouveau statut juridique)

# La norme ISO 26000



- La norme ISO 26000 est une norme de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) relative à la responsabilité sociétale des entreprises.
  - Pas d'exigences mais un guide souple : des lignes directrices, des conseils, une méthode → ce n'est pas une certification

- Plusieurs systèmes d'(auto)évaluation basés sur l'intégration de l'ISO 26000 : entre autres



- Des certifications complémentaires, compatibles, mais couvrant partiellement le spectre de la RSO :
  - ISO 14001 : management environnemental
  - ISO 9001 : management de la qualité

# 7 principes fondamentaux



- 7 principes de comportement s'appliquant aux domaines d'action

Redevabilité

Transparence des décisions et des activités

Comportement éthique : honnêteté, équité, intégrité

Reconnaissance des intérêts des Parties prenantes

Respect du principe de légalité

Prise en compte des normes internationales de comportement

Respect des droits de l'Homme

# Les domaines d'action

2010 : l'Organisation Internationale de Normalisation publie la norme ISO 26000



7 domaines d'action interdépendants



2014 : la loi ESS engage le secteur dans une dynamique d'amélioration continue sur 8 thématiques et instaure le Guide des Bonnes Pratiques

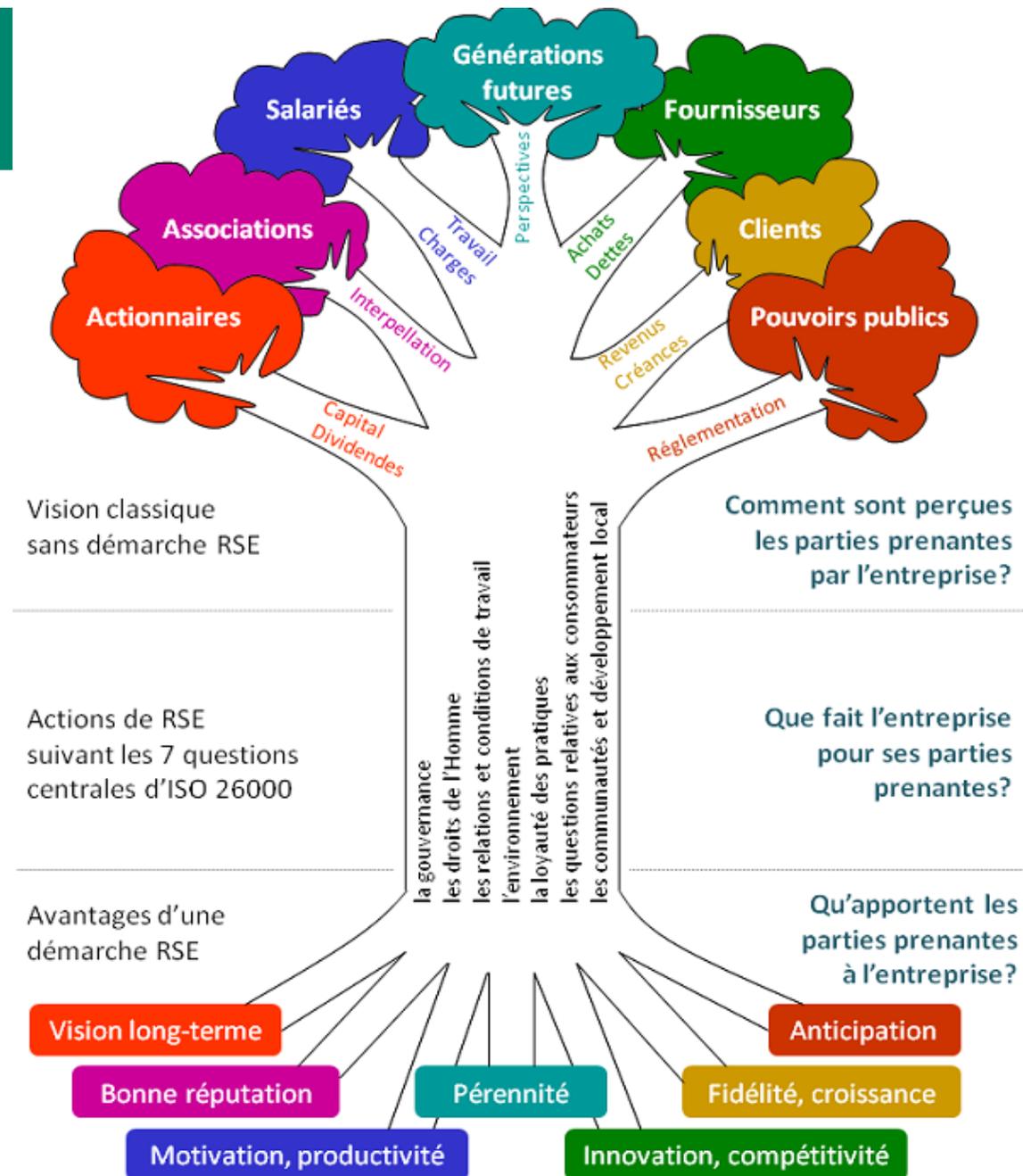


8 domaines d'action interdépendants

- 1° Les modalités effectives de gouvernance démocratique
- 2° La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- 3° La territorialisation de l'activité économique et des emplois
- 4° La politique salariale et l'exemplarité sociale
- 5° Le lien avec les usagers, bénéficiaires et clients
- 6° La diversité
- 7° Le développement durable
- 8° L'éthique et la déontologie

# Les parties prenantes

- = Acteurs (individuels ou collectifs) activement ou passivement concernés par votre organisation, dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement par votre activité.
- **Pas de définition normative des parties prenantes d'une organisation.** La catégorisation peut être plus ou moins détaillée en fonction de l'analyse que votre organisation souhaite en faire.



# Une démarche RSO : pourquoi ?



- Donner du sens au projet
- Articuler les démarches existantes (qualité, évaluation obligatoire...) et préciser la stratégie globale
- Repenser la conception des produits et services pour s'adapter aux besoins



- Se différencier des concurrents
- S'adapter à l'évolution de la demande vers des produits et services plus responsables
- Fidéliser les partenaires



- Mobiliser et fédérer son équipe autour du projet
- Attirer et fidéliser les talents



- En repensant la conception, moindre utilisation des ressources, économies
- Performance globale



- Gagner en visibilité
- Donner à voir la mise en œuvre concrète des valeurs de l'organisation
- Être identifié comme un acteur des transitions sociétales
- Partager une vision commune du projet avec les parties prenantes



- Satisfaire aux exigences sectorielles émergentes, voire devancer les évolutions réglementaires sur les risques sociaux et environnementaux
- Faciliter l'accès aux marchés publics, aux financements